

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

02/10/2025

N° E25000078 /83

LA MAGISTRATE EN CHARGE DES ENQUETES
PUBLIQUES

E- Décision désignation commission ou commissaire du 02/10/2025

Vu la lettre, enregistrée le 08/09/2025, par laquelle le maire de la commune de Cogolin demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le projet de révision n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Cogolin ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Mme Hermine LE GARS en qualité de magistrat délégué aux enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Christian CARMAGNOLLE

Membres titulaires :

Monsieur Jean-Loup BACHET
Madame Corinne SEINGIER-RAYMOND

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Cogolin à Monsieur Christian CARMAGNOLLE à Monsieur Jean-Loup BACHET et à Madame Corinne SEINGIER-RAYMOND, commissaires-enquêteurs.

Fait à TOULON, le 02/10/2025

La magistrate déléguée,



Hermine LE GARS